

## Jeudi 20/10/16, Expulsion à Lyon Des familles avec Maria (2010) et Denisa (2012), scolarisées depuis septembre 2016, jetées à la rue

A Lyon au fond d'une allée de la rue de Gerland Lyon 7°, depuis août 2015, plusieurs familles ont « survécu ». Certes les conditions de vie étaient indignes, mais quand même, les familles étaient à peu près à l'abri de la pluie et du froid. Avec les risques d'expulsions, certaines familles étaient déjà parties et, peu de jours avant le 20/10/16, il y avait encore, dans ce lieu de vie, la famille de Maria et Denisa (*noms d'emprunt*), toutes deux assidues en maternelle, une autre famille avec deux adolescents (2001 et 2003), dont les démarches de scolarisation allaient reprendre, et quelques adultes seuls.

**Jeudi matin 20/10, en période de vacances scolaires, une des familles m'appelle pour me dire que la police est là et qu'ils sont expulsés... Quand j'ai pu me rendre sur place en fin de matinée: plus personne. J'appelle les familles : pas de réponse. Par une de leurs amies, j'apprends qu'elles cherchent un lieu où s'abriter car elles ont été effectivement « jetées à la rue ».**

### Récit en image

Voici où survivaient ces familles : un lieu de vie indigne, mais avec un minimum d'abri :



Photos de mars et mai 2016

Quand j'arrive en fin de matinée, tristesse et indignation m'envahissent : l'argent pour un bulldozer, une benne, du personnel... ne manque pas pour jeter le peu d'affaires personnelles de ces familles :



Ce 20/10/16, le bulldozer va chercher les biens personnels pour .....les jeter dans une benne...

Le 26/10/16, en fin de journée, enfin je retrouve les familles sous des tentes, trempées par la pluie des deux jours précédents :



Dans la tente derrière l'arbre, celle de Maria (6 ans), et de Denisa (4 ans).

**A la fin de ces vacances scolaires le 3/11, pourront-elles reprendre l'école après un tel traitement indigne de la France et contraire aux Droits de l'Homme ?**

Ce soir du 26/10, j'ai appelé le 115 (hébergement d'urgence, plutôt dit « d'urgence ») : « pas de place ». Je demande aussi au 115 que le SAMU social apporte des couvertures : « *il faut rappeler demain* », ce que je fais donc effectivement le 27/10.

Et pourtant :

- La famille de Maria et Denisa était allée à la Maison de la Veille Sociale (en lien avec le 115) dès mars 2016 pour préciser sa situation d'extrême précarité.
- Certes, une décision de justice autorisait une expulsion à partir de septembre 2016, mais la circulaire Interministérielle du 26/08/12 (voir : [circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir\\_35737.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf)) « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » adressée aux Préfets précise en haut de la page 2 : « *Il vous incombe donc, en initiant le travail le plus en amont de la décision de justice qu'il est possible, de proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires. Cela suppose, dans une logique d'anticipation et d'individualisation, l'établissement, chaque fois que possible, d'un diagnostic et la recherche de solutions d'accompagnement, dans les différents domaines concourant à l'insertion des personnes (scolarisation, santé, emploi, logement/mise à l'abri...)* ». Les familles m'ont dit n'avoir jamais été contactées pour cela, et les deux enfants ont été scolarisés grâce à l'accompagnement réalisé par l'association C.L.A.S.S.E.S. (Blog : [classes069.blogspot.fr](http://classes069.blogspot.fr)).
- En lien avec cette circulaire, sur [www.gouvernement.fr/missions-de-la-dihal](http://www.gouvernement.fr/missions-de-la-dihal), on peut lire : « *le Premier ministre a confié au DIHAL (Délégué Interministériel pour l'Hébergement et l'Accès au Logement) une mission en matière d'anticipation et d'accompagnement des évacuations de campements illicites conformément à la circulaire interministérielle du 26 août 2012... Le DIHAL pilote des instances de concertation... et anime un réseau de correspondants départementaux désignés par les préfets.* ».
- La France a signé la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) où l'on peut lire : article 27-3 « *Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement* ».
- La Ministre Marisol Touraine, lors de la signature par la France du 3<sup>ème</sup> protocole facultatif de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), précise dans son communiqué de presse : « *Marisol Touraine et Laurence Rossignol témoignent ainsi de leur volonté de rendre pleinement effectifs les droits des enfants, tels qu'ils sont garantis par les textes internationaux. Cette signature rappelle l'engagement ferme du gouvernement en faveur d'un renforcement de la protection de l'enfance* ». (voir : [social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CP\\_Protection\\_de\\_l\\_enfance\\_docx.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CP_Protection_de_l_enfance_docx.pdf))

Alors :

- Comment dans un pays qui se dit « pays des droits de l'homme » des responsables peuvent-ils donner de tels ordres : jeter à la rue des familles tout en jetant à la benne, sans tarder et sous leurs yeux, le peu de biens qu'elles avaient ?
- Quels **anticipation, diagnostic, recherche de solution, accompagnement de l'évacuation** ont-ils été réalisés ?
- Où est **l'engagement ferme du gouvernement en faveur d'un renforcement de la protection de l'enfance** ?
- Comment les familles vont-elles pouvoir survivre au froid et dans l'humidité ?
- Comment Maria et Denisa vont-elles réussir à poursuivre leur scolarisation en maternelle ?
- Comment les deux adolescents vont-ils pouvoir continuer leurs démarches pour aller au collège ?

**Alors indignez-vous,**

écrivez à celui qui a la charge de la protection des personnes, le préfet de région [michel.delpuech@rhone.gouv.fr](mailto:michel.delpuech@rhone.gouv.fr)

écrivez à la Ministre pour lui demander de tenir ses promesses : [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)

écrivez au Délégué Interministériel pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL) :  
[sylvain.mathieu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvain.mathieu@developpement-durable.gouv.fr)

**C'est intolérable, inacceptable et inhumain.**

Henri Branciard

Jeudi 27 octobre 2016